

DECRET N° 2014-557 DU 24 SEPTEMBRE 2014

portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration de l'Agence Bénin
Presse (ABP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2005-790 du 29 décembre 2005 portant approbation des statuts de l'Agence Bénin-Presses (ABP) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Bénin Presse (ABP), les personnes dont les noms suivent :

Monsieur Marcel TCHOBO, représentant du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Monsieur Eric Patrick GBAKA, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Monsieur Fortuné Armand AGBO, représentant du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle Chargé du Dialogue Social ;

ott

Monsieur Martial GUIDIGAN, représentant du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;

Monsieur Pita GANDONOU, représentant du Personnel de l'Agence Bénin-Presse ;

Monsieur Jean-Pierre BALOGOU, représentant des Usagers ;

Madame Clémentine LOKONON, personnalité compétente.

Article 2 : **Monsieur Marcel TCHOBO** est nommé Président du Conseil d'Administration de l'ABP.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de quatre (04) ans, renouvelable une fois.

Article 4 : Le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2014

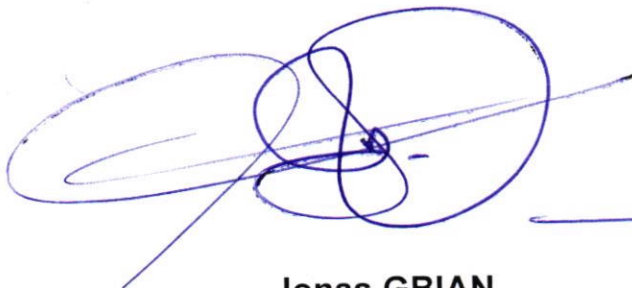
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



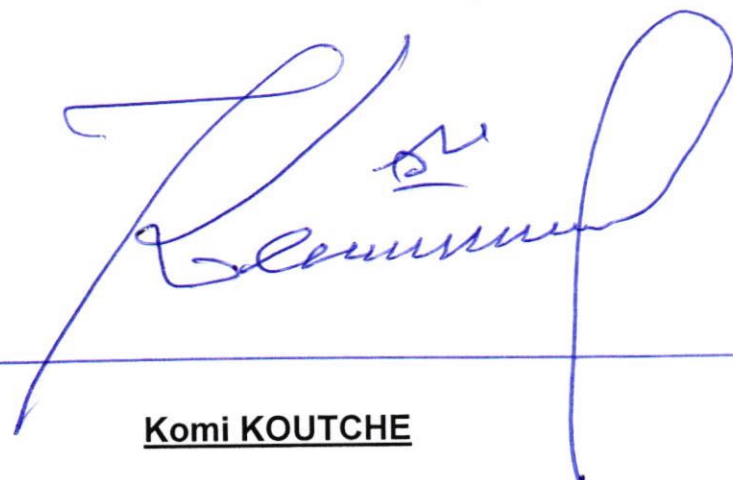
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Communication et
des Technologies de l'Information
et de la Communication,



Jonas GBIAN



Komi KOUTCHE

Ampliatiions : PR : 04 ; AN : 06 ; CC : 01 ; HCJ : 01 ; CS : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 01 ; SGG : 01 ; MCTIC : 02 ; MEF : 02 ; Autres Ministères : 25 ; DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 ; BN-DAN-DLC : 03 ; GCCONB-DCCT-INSAE : 03 ; BCP -CSP-IGAA : 03 ; UAC : 02 ; UP : 02 ; Intéressés : 07 ; JORB : 01.